

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 021-212104251-20240521-DEC_2024_63-CC



DÉCISION DU MAIRE N° 2024/63

Objet : Demande de subvention pour études de maîtrise d'œuvre - réfection mur effondré parc Buffon

Le Maire de la Ville de Montbard,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-44 en date du 27 mai 2020 autorisant le Maire à demander à tout organisme financeur, pour les projets et actions inscrits au budget, l'attribution de subventions ;

Considérant que les études préalables sont indispensables à la réfection du mur effondré du parc Buffon (inscrit et classé MH) ;

Considérant les crédits budgétaires inscrits au Budget primitif 2024 ;

DECIDE

Article 1 : De réaliser les études de maîtrise d'œuvre indispensables et préconisées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) permettant la réfection du mur effondré du parc Buffon,

Article 2 : Sollicite une subvention de la DRAC dans le cadre de l'aide aux études et travaux sur monuments historiques,

Article 3 : Précise que la dépense est inscrite à la section d'investissement du budget de la Commune,

Article 4 : Définit le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses HT		Recettes		
		Financements publics concernés	Taux de financement	Montant subvention
Mission structure : phase conception et phase travaux	9 560 €	Subvention DRAC Aide aux études et travaux sur monuments historiques	40%	4 124 €
Mission contrôle patrimonial	750 €		60%	6 186 €
TOTAL	10 310 €	TOTAL	100%	10 310 €